



**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du jeudi 30 avril 2015

L'an deux mil quinze, jeudi 30 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Sanry-lès-Vigy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lionel GUIRAUT, Maire.

Nombre de Conseillers :	<u>Présents ou représentés :</u>		
- afférents au Conseil Municipal 12	Michel PETIT	Philippe BLAISE	Fabrice BLUM
- en fonctions 12	Elodie MULLER	Laetitia BEAUDOUIN	Sébastien REMY
- présents ou représentés 12	Lionel GUIRAUT	Véronique MULLER	Luc PROCH
- qui ont pris part aux délibérations 12	Brigitte DAMIEN	Laurent EHLINGER	Alexandre THIRION
	<u>Absents : Néant</u>		
Date de convocation & d'affichage : 27 avril 2015			

La séance est ouverte à 20 heures 18, Mme HINCELIN Carine a été élue secrétaire de séance. La séance a été publique. L'annonce de cette réunion est parue au Républicain Lorrain du 30 avril 2015.

Avant Conseil :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la préfecture a donné une réponse positive le 18 avril 2015 aux demandes de démissions de M. HOFFMANN Dominique et Mme FICK Valérie. Et la demande de démission de M. KWIA TEK Alexandre a été approuvée le vendredi 24 avril 2015 par la préfecture.

Objet de la délibération :

DCM n° 38/15 – Délibérations Projet A31 bis

1 Options techniques retenues dans la région Messine

Le conseil municipal de Sanry-lès-Vigy constate que le projet dit « A31 bis » a pour but d'élargir et d'aménager l'autoroute A31 existante.

Certaines options techniques sont pertinentes. Toutefois, il est regrettable qu'aucun investissement ne soit prévu pour la section centrale entre Fey et Richemont.

Dans le cadre du grand débat public, le conseil municipal souhaite donc que les réflexions ci-après puissent être prises en compte.

La section Fey-Augny n'est même pas élargie à 2 X 3 voies et le projet se borne à préconiser un report du trafic de transit Nord-Sud sur le contournement Sud-Est de Metz. Au Nord-Est de Metz, la section de l'A4 serait certes élargie par la SANEF mais cette obligation figure déjà dans le cahier des charges de la société concessionnaire et celle-ci aurait dû la concrétiser depuis plusieurs années.

Le projet A31 bis ne résout donc absolument pas les difficultés de circulation entre Fey et Richemont.

En ce sens, trois constats s'imposent :

- Il est inacceptable qu'entre Toul et la frontière et hors traversée des villes, on laisse une seule section à 2 X 2 voies, celle de Fey-Augny. Ce sera un véritable goulot d'étranglement ;
- Le contournement Sud-Est de Metz a été cofinancé par les collectivités territoriales pour faciliter les déplacements locaux. De ce fait, il n'est pas aux normes autoroutières et n'a que 2 X 2 voies. En de nombreux points, il est déjà en limite de saturation, notamment entre Peltre et l'ex RN3. Il est donc inconcevable d'utiliser cette section d'intérêt local pour y reporter la masse du transit Nord-Sud, avec des milliers de poids lourds, voitures, caravanes et autres véhicules. Cela reviendrait à transférer sur le contournement Sud-Est, les problèmes actuels de l'A31 ;
- Sur l'A4 au Nord-Est de Metz, les collectivités souhaitent depuis longtemps que la mise à 2 X 3 voies soit associée à la création concomitante d'un demi-échangeur permettant enfin aux habitants du secteur d'accéder à l'A4. Par ailleurs, en cas de mise à 2 X 3 voies de cette section, les normes de nuisances de bruit applicables aux ouvrages neufs devront être respectées. Enfin dès à présent, la Croix de Hauconcourt reliant l'A4 à l'A31 est saturée. Là encore, le report du transit Nord-Sud sur le contournement Sud-Est et l'A4, entraînerait des difficultés inextricables.

Le Conseil Municipal après en avoir discuté et délibéré approuve à la majorité.

2 Éventuels péages envisagés

Le conseil municipal Sanry-lès-Vigy constate que le projet dit « A31 bis » a pour but d'élargir et d'aménager l'autoroute A31 existante. L'une des options de ce projet étant de financer les travaux par le biais de la création de péages, notamment sur l'A4 au Nord-Est de Metz et sur l'A31 au Nord de Thionville, le conseil municipal affirme très clairement sa totale opposition à la création de péages sur les autoroutes existantes.

Dans le cadre du grand débat public, le conseil municipal souhaite que les réflexions ci-après puissent être prises en compte.

- A l'origine, les premiers tronçons de l'A31 ont été largement financés par le conseil général de la Moselle. On ne peut pas faire payer une deuxième fois les Mosellans actuels, alors que leurs parents ont déjà payé hier.
- La saturation de l'A31 est accentuée par le trafic des poids lourds, caravanes et autres véhicules extérieurs au département. Les Mosellans qui utilisent l'A31 pour aller travailler n'ont pas à payer un tribut quotidien servant à écouler ces flux en transit.
- Initialement, l'écotaxe sur les poids lourds devait cofinancer les travaux de l'A31. Cela aurait permis de faire contribuer les véhicules étrangers au financement des infrastructures. En effet, avec leurs réservoirs qu'ils remplissent au Luxembourg, ceux-ci vont jusqu'en Espagne sans supporter aucune de nos taxes sur le carburant. Toutefois, les Mosellans n'ont pas à en supporter les conséquences.
- L'abandon de l'écotaxe a fait suite aux manifestations violentes des « bonnets rouges » bretons. Or en Bretagne, toutes les autoroutes et voies rapides sont gratuites. Ce serait un comble que pour satisfaire des Bretons déjà privilégiés, on impose par contrecoup des péages aux Mosellans.
- La création d'une écotaxe régionale sur les poids lourds est la solution qui apporterait du financement, tout en dissuadant le transit international dans le sillon mosellan. L'Allemagne a une taxe de ce type (LKW Maut), qui entraîne un report du trafic en Lorraine et en Alsace ; il faut réagir en sens inverse.

Le Conseil Municipal après en avoir discuté et délibéré approuve à l'unanimité

Délibérations: Votants : 12 / Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention(s) : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture et
publication ou notification.

Pour copie conforme et certifiée exécutoire,
les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour.
à Sanry-lès-Vigy le 05/05/2015

Lionel GUIRAUT, Maire de Sanry-lès-Vigy

